

**LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PAYSAGE DANS LE MONDE RURAL :
ÉVALUATION ET PERSPECTIVES
Séance du 14 juin 2017**

LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PAYSAGE EN FRANCE ET EN EUROPE

par Yves LUGINBÜHL¹

L'expression même – politique publique de paysage – suppose une politique qui agit sur le paysage, pour le protéger, le gérer, l'aménager. C'est d'ailleurs dans ce sens que l'envisage la Convention Européenne du Paysage, dans son article 1. Définitions, b : « Politique du paysage » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ; elle décline ensuite dans le même articles les divers types de politique possibles : « Protection des paysages » comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ; « Gestion des paysages » comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ; « Aménagement des paysages » comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages. Il reste que si ces politiques peuvent avoir un effet sur les paysages, elles ne représentent qu'une faible part des politiques qui ont vraiment une influence sur leur évolution : effectivement, un paysage rural est bien plus l'objet d'une transformation à travers les politiques agricoles et en particulier la Politique Agricole Commune ou qu'une politique comme celle du remembrement qui date de la première moitié du 20^{ème} siècle et dont l'idée remonte à la période révolutionnaire lorsque le ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Arts, Louis-Nicolas François de Neufchâteau eut l'idée de rassembler les parcelles innombrables des petits paysans pour que la production soit plus efficace. On pourrait s'interroger sur presque toutes les politiques publiques qui peuvent avoir, directement ou indirectement une influence sur les paysages ; la politique de santé a un effet direct sur le paysage à travers la construction des hôpitaux ou des établissements de santé, y compris ceux du thermalisme qui contribua au développement du tourisme au 19^{ème} siècle et incita les Français et de nombreux étrangers à découvrir les paysages du pays ; il est une autre politique de santé qui a eu une influence indirecte sur les paysages ruraux, celle de la lutte contre le tabagisme qui a fait presque totalement disparaître les cultures de tabac si caractéristiques des paysages du sud-ouest ou du Dauphiné pour n'en citer que deux, jusque dans les séchoirs à tabac qui accompagnaient les villages et fermes de ces régions.

Je pourrais poursuivre les exemples qui sont très nombreux, dans le monde entier. La communication se propose donc de décliner les politiques de paysage dédiées et de développer les effets des politiques sectorielles qui ont un effet souvent plus important que les premières sur les paysages ; c'est d'ailleurs ce qui a été montré dans les recherches réalisées dans le cadre des programmes de recherche du

¹ CNRS, Paris.

**LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PAYSAGE DANS LE MONDE RURAL :
ÉVALUATION ET PERSPECTIVES
Séance du 14 juin 2017**

ministère chargé de l'environnement entre 1998 et 2005, lorsque Georges Bertrand présidait son comité scientifique dont j'ai hérité ensuite. Le programme avait pour titre : « Politiques publiques et paysage, analyse, évaluation, comparaison » et mit l'accent sur les effets des politiques sectorielles sur les paysages. Dans son article 5 – Mesures générales, Chaque Partie s'engage : d) à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.